

Image not found or type unknown



projection image sur mur privé par la collectivité

Par **Syltao**, le **20/01/2020** à **15:52**

Bonjour,

Depuis quelques semaines, la mairie de ma commune projette une image sur le mur de ma maison.

je n'ai pas donné mon accord.

Cette projection débute à la tombée de la nuit jusqu'au matin.

ont-ils le droit de faire ça sans avoir mon aval ?

Par **Visiteur**, le **20/01/2020** à **19:14**

Bonjour

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine ou des illuminations de fêtes ?

En tout cas, cela ne doit pas troubler la jouissance normale de votre logement ou créer une nuisance.